

Logement concerné :

Rue ..... N° : ..... Bte : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Identification des conteneurs présents dans le logement :

Type de conteneur Volume (1) N° de puce (2) : (1) Biffer les mentions inutiles ; (2) Voir

autocollant sur le côté du conteneur

Ce formulaire peut être obtenu à l'administration communale ou sur le site d'INTRADEL

Tout-venant (gris)  40 |  140 |  240 | \_\_\_\_\_

Organique (vert)  40 |  140 |  240 | \_\_\_\_\_

Si vous voulez changer le volume de vos conteneurs, contactez-nous au 04/240.74.74

Titulaire sortant :

Coordonnées du chef de .....  
Nom : .....

N° National (OBLIGAT) .....

N° de téléphone: .....

Date de départ (p) .....

Nouvelle adresse .....

Nouveau titulaire

Coordonné

Nom : .....

N° National

N° d'..... personnes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Vous arrivez à SERAING...  
Vous déménagez dans SERAING...  
Vous quittez SERAING...

Ce que vous DEVEZ FAIRE  
pour bien gérer vos déchets ménagers

La **gestion des déchets** est une obligation pour les Communes, dans le respect du principe du coût-vérité.

L'objectif est le **tri** optimal des déchets grâce à l'organisation d'une **collecte sélective** sur l'ensemble du territoire sérésien, tout en maîtrisant le coût de cette collecte.

Le **service minimum**, base commune à tous les citoyens, est couvert par la taxe forfaitaire. Tout dépassement sera pris en charge par le citoyen lui-même, en fonction de sa propre production de déchets.

A Seraing, la **collecte** est donc assurée, en fonction des zones définies, au moyen :

- de deux conteneurs individuels à puce
- de conteneurs collectifs avec badge d'accès à puce installés dans les quartiers et d'un petit conteneur individuel pour le tri de l'organique
- de sacs dans les zones qui restent encore provisoirement dépourvues de conteneurs.

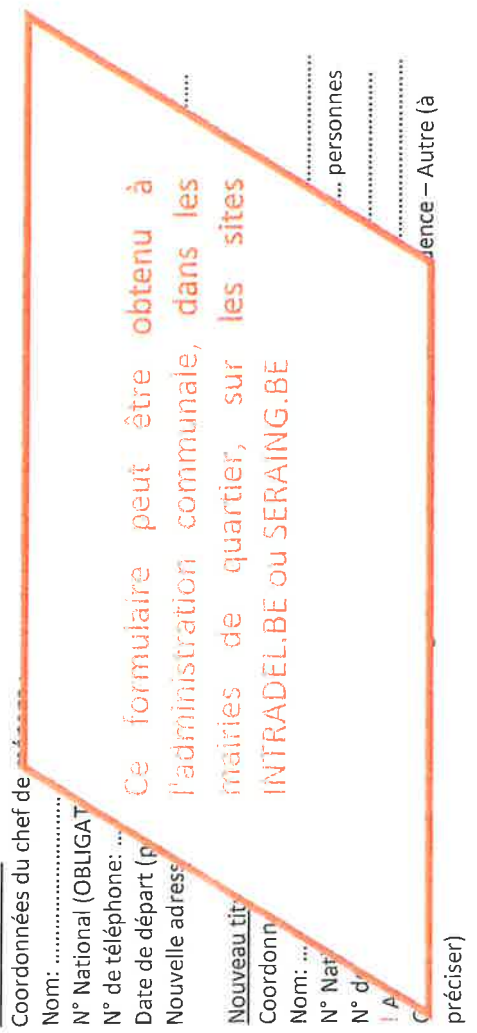
Première chose à faire : lors de votre **inscription** au Service de la Population - ou dans une des Mairies de quartier - demandez quel est le système de collecte des déchets pour l'immeuble que vous allez occuper ...

Service Population, quai des Carmes, 45 - 4101 JEMEPPE - 04/330.84.13  
Mairies de quartier :

- place des Verriers 12 - 4100 SERAING (tél.04/336.26.90)
- avenue Wuidar 71 - 4102 OUGREE (tél. 04/338.06.96)
- rue Waleffe 84 - 4101 JEMEPPE (tél. 04/234.39.16)
- avenue du Gerbier 6 - 4100 BONCELLES (tél.04/338.48.96)

Si vous quittez un logement pour un autre, n'oubliez pas de faire 'bloquer' les puces de vos poubelles, comme vous le faites pour vos compteurs électriques ou de gaz ... en utilisant le formulaire que vous pouvez obtenir à la VILLE ou sur le site

<http://www.intradel.be/media/pdf/demenagement/formulaire-demenagement.pdf>



Le nouveau titulaire déclare avoir récupéré les 2 conteneurs sis à l'adresse reprise ci-dessus depuis le \_\_/\_\_/20\_\_ et accepte d'assumer les obligations légales qui en découlent, en ce comprises celles applicables en matière de fiscalité communale.

Signature de l'ancien titulaire  
précédée de la mention « LU ET APPROUVE » :  
Date : .....

Signature du nouveau titulaire  
précédée de la mention « LU ET APPROUVE » :  
Date : .....

VISA DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE :

## Pour votre information ...

### La taxation :

Le montant de la **taxe forfaitaire** est fixé suivant la composition du ménage :

- 1 isolé(e) 75 €
- 2 personnes 90 €
- 3 personnes 100 €
- 4 personnes 105 €
- 5 personnes et + 110 €

Cette taxe comprend :

### - les collectes sélectives suivantes :

- la collecte, à domicile, par quinzaine, des **papers-cartons** et des **PMC** ;
- la collecte des **bouteilles** et autres bocal dans les bulles à verre ;
- la collecte des "**fonds de greniers**" (pas de déchets), gratuitement à domicile, sur simple demande (tél. 04/220.20.00) à la "Ressourcerie du Pays de Liège"
- la collecte des **déchets encombrants** (briquailles, meuble de jardin ou pots de fleurs cassés, vieux seaux, ...) dans les recyparcs
- la collecte des **déchets verts de jardin** soit via le conteneur vert à domicile, soit par apport aux recyparcs, soit encore via les conteneurs déposés dans les quartiers, de mars à novembre, de 9 à 16h (de 9 à 14h30 en juillet/août), le mardi, avenue du Centenaire à Ougrée, le mercredi, rue de Fraigneux à Boncelles et le jeudi, rue Aristide Briand à Seraing

### - le service minimum suivant :

#### Dans une zone à 2 conteneurs individuels :

- 60 kg de déchets résiduels **par personne** (conteneur gris)
- 50 kg de déchets organiques **par personne** (conteneur vert)
- 30 levées (résiduels et/ou organiques)

#### Dans une zone en conteneurs collectifs :

- 25 ouvertures **par personne** au moyen du badge (conteneur collectif)
- 50 kg de déchets organiques **par personne** (conteneur vert)
- 15 levées du conteneur vert + 12 levées supplémentaires sur demande si appartement ou maison sans cour, jardin, garage ou passage latéral

#### Dans la zone qui reste temporairement aux "sacs" :

- 40 sacs de 30 L pour 1 isolé(e) (ou 20 sacs de 60 L)
- 40 sacs de 60 L pour un ménage de 2 personnes
- 50 sacs de 60 L pour un ménage de 3 personnes
- 55 sacs de 60 L pour un ménage de 4 personnes
- 60 sacs de 60 L pour un ménage de 5 personnes ou +

Le planning de ces collectes est repris sur le CALENDRIER INTRADEL reçu à domicile ou que vous pouvez consulter sur le site de INTRADEL

### La taxe proportionnelle :

Celle-ci ne sera appliquée qu'en cas de dépassement du service minimum :

- levée supplémentaire 1,00 €
- kg déchets résiduels : 0,20 € jusqu'à 100 kg supplémentaires; 0,25 € si + de 100 kg
- kg déchets organiques : 0,15 €
- sac de 30 L 0,60 €
- sac de 60 L 1,20 €
- ouverture supplémentaire 0,60 €

### Les amendes administratives :

Tous **dépôts** de sacs non conformes, de sacs PMC contenant un emballage non autorisé, tous dépôts clandestins au pied des conteneurs collectifs ou n'importe où ailleurs feront l'objet d'une **amende administrative** pouvant aller **de 50 à 250 €**

Merci de nous aider à garder notre Ville,  
Qui est aussi votre lieu de vie,  
Propre et agréable !

### CONSEILS POUR PRODUIRE MOINS DE DECHETS ...

#### Et donc alléger votre poubelle !

- Utilisez des sacs réutilisables, filets à commissions, paniers ...
- Evitez les produits suremballés (par exemple, achetez 6 cartons de lait, mais séparément, sans l'emballage plastique ...)
- Buvez l'eau du robinet ... c'est une question d'habitude ! Elle est aussi bonne et beaucoup moins chère !
- Accommodons nos restes de repas pour éviter de gaspiller.  
Le gaspillage alimentaire coûte 174€ par an à chaque ménage.
- Evitez d'acheter des produits à usage unique (par ex vaisselle jetable, lingettes d'entretien, ...)
- Pour les enfants, n'emballer pas les collations dans un film plastique mais bien dans une boîte à tartine que vous pourrez réutiliser tous les jours !
- Triez bien tous vos déchets : séparez tout ce qui est bouteilles ou flacons en verre (les pots à épices, par exemple, vont aussi aux bulles à verre !), les canettes, cartons de lait, de jus d'orange, mais aussi les petits beringots à crème fraîche ou les petits jus pour les enfants vont dans les sacs PMC !
- Rassemblez tout ce qui peut aller au recyparc et qui alourdit votre poubelle comme par exemple les sachets, les housses d'emballage, les films d'emballage de bouteilles, les bouchon de liège, ...

#### Pour tout complément d'information :

Lisez attentivement les brochures de guide du tri  
[www.INTRADEL/Particuliers/le guide du tri](http://www.INTRADEL/Particuliers/le_guide_du_tri)

Tél . 04/ 330.83.11

ou l'Intercommunale des déchets INTRADEL  
Tél 04/ 240. 74. 74

Mais aussi n'hésitez pas à appeler votre administration communale